

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 novembre 2022

Délibération n°2022/268

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 54 Votants : 55 Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Clair du Rhône, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kenan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONTSEVEROUX	Mme OGIER Karelle
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert - Mr PEY René - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr CROS Michel
M. MOUCHIROUD Robert
Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise - Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
M. LHERMET Claude
Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mr MERCIER Serge pouvoir à Mme FAVRE-PETIT-MERMET Patricia - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr ROUSVOAL Marc - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mme LIBERO Marie-France -

ABSENTS : Mr FLAMANT Yann – Mr MALATRAIT Jean Charles – Mr GIRARD Gabriel – Mr DARBON Thierry – Mme ROBERJOT Véronique – Mr MERLIN Denis – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Inspira– Retrait du Conseil Départemental de l'Isère du Syndicat mixte

Mme GRANGEOT Christelle, Mr DURANTON Robert et Mme DUGUA Isabelle ne participent ni aux débats, ni au vote.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts du Syndicat mixte de la ZIP Salaise-Sablons,
- Vu la délibération n°2022-470 du Comité syndical du Syndicat mixte de la ZIP de Salaise-Sablons du 21 septembre 2022 approuvant le retrait du Département de l'Isère des membres du syndicat,

Considérant que par courrier du 18 juillet 2022, Monsieur Jean Pierre BARBIER, Président du Département de l'Isère, expose la demande de retrait du Conseil Départemental de l'Isère du Syndicat mixte pour se mettre en conformité avec les exigences de la loi NOTRÉ et pour tirer les conséquences de la réforme fiscale,

Considérant que, conformément à l'article 12 des statuts d'INSPIRA, le Conseil communautaire doit se prononcer dans les trois mois ou lors de la première session qui suit, si aucune réunion de l'assemblée n'a eu lieu dans le délai de trois mois à compter de la notification,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

PREND ACTE du retrait du Département de l'Isère du syndicat mixte,

AUTORISE Madame la Présidente ou, en cas d'empêchement, Monsieur le 1^{er} Vice-Président, à signer que tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable du Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD

